



Mairie de NANTEAU SUR LUNAIN 77710

☎ : 01.64.29.00.20.

Mail : mairie-nanteau@orange.fr



: www.nanteau-sur-lunain.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Arrondissement de Fontainebleau

Canton de Nemours

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 avril 2025 – 19H

NUMÉRO	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
13/2025	VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2025	Approuvé à l'UNANIMITÉ
14/2025	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET N°520 00	Approuvé à l'UNANIMITÉ
15/2025	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – M57 – BUDGET N°520 00	Approuvé à l'UNANIMITÉ
16/2025	VOTE DU BUDGET EAUX 2025 – M49 – BUDGET N°522 00	Approuvé à l'UNANIMITÉ
17/2025	ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTRÉE E11	Approuvé à l'UNANIMITÉ
18/2025	VENTE D'UNE PARCELLE DE BOIS CADASTRÉE E487	Approuvé à l'UNANIMITÉ
19/2025	ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATIONS	Approuvé à l'UNANIMITÉ
20/2025	RD69 – COMPTAGE DE PASSAGES ET DE VITESSES DES VOITURES - DEVIS M. le Maire étant favorable au comptage, ce dernier sera donc réalisé.	6 Voix POUR 6 Voix CONTRE 1 Abstention
21/2025	FREE MOBILE – CONVENTION POUR IMPLANTATION RELAIS RADIOTELEPHONE	Approuvé à l'UNANIMITÉ
22/2025	MARQUAGE AU SOL – SIGNALISATION HORIZONTALE – DEVIS 2 devis ont été présentés. La voix contre a retenu le 2 ^{ème} devis	12 Voix POUR 1 Voix CONTRE
23/2025	– DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 48/2016 EN DATE DU 14 DECEMBRE 2016 PORTANT MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL - (RIFSEEP)	Approuvé à l'UNANIMITÉ

Affiché le 14/04/2025

A partir du 1^{er} juillet 2022, les comptes rendus de réunion sont remplacés par des procès-verbaux.

Ce qui change : Suite à la 1^{ère} réunion du conseil municipal :

- Délibération signée par le maire et la secrétaire de séance
- Liste des délibérations indiquant le vote pour chacune à afficher sur les panneaux
- Délibérations mises à disposition en version papier au public

A la 2^{ème} réunion du conseil municipal :

- Procès-verbal de la 1^{ère} réunion : Il doit être approuvé par le conseil municipal puis signé par le maire et la secrétaire de séance et mis sur le site internet de la commune. Il peut être affiché également sur les panneaux.
- Un exemplaire papier sera mis à la disposition du public en mairie
- Puis procédure identique à la 1^{ère} réunion

